





## Sommaire

SYANE • RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

ÉDITORIAL 2022 EN SYNTHÈSE FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE	4
1. GARANTIR DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DE QUALITÉ	9
LA GESTION DES CONCESSIONS.  LES INVESTISSEMENTS SUR LES RÉSEAUX D'ÉNERGIE.  AGIR ET OPTIMISER LES ACHATS D'ÉNERGIE  POUR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ	11
2. LE SYANE, ACTEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	5
MAÎTRISER LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE  ACCOMPAGNEMENT DES EPCI  DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES  L'ÉCLAIRAGE PUBLIC, AU CŒUR DES RÉFLEXIONS  DES COMMUNES  LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE EN PLEIN DÉVELOPPEMENT  2	19 22 24
3. LE SYANE, ACTEUR DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE	9
DÉVELOPPER ET EXPLOITER LE RÉSEAU PUBLIC FIBRE OPTIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE	
4. L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DES ÉNERGIES ET DU NUMÉRIQUE	5
ADOPTION DE LA 10 <sup>E</sup> RÉFORME STATUTAIRE DU SYANE 3 DÉVELOPPEMENT DU SYANE : CRÉATION D'UNE NOUVELLE COMPÉTENCE 3 RENFORCEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION 4 LES RESSOURCES HUMAINES 4 LA COMMUNICATION 4	39 41 42
COMPTES ADMINISTRATIFS	

## Éditorial

L'année 2022 a mis à l'épreuve la résilience de nos collectivités face aux chocs extérieurs. L'inflation, provoquée entre autres par la crise énergétique que nous avons traversée

que nous avons traversee avec une grande partie du parc nucléaire français à l'arrêt, ainsi que l'augmentation du prix des matières premières comme le pétrole et le gaz, ont marqué les esprits.

Face à ces chocs, le Syane s'est tenu aux côtés des collectivités pour les informer, les accompagner pour surmonter ces crises et leur permettre de continuer et accélérer la transition énergétique et numérique sur leur territoire.

Les défis étaient déjà immenses, ils deviennent incontournables et plus urgents que jamais. Le Syane, en mutualisant l'expertise et les moyens humains, devient ainsi un acteur clé de la transition écologique de la Haute-Savoie. Cette mutualisation est à la fois l'expression de la solidarité territoriale de notre département face aux enjeux du siècle, et le levier pour agir à grande échelle.

Nos efforts ont été récompensés en 2022 par sept nouvelles adhésions d'intercommunalités. Ce dynamisme s'illustre également par une activité croissante aussi bien sur nos infrastructures (162 000 prises du réseau fibre optique construites, 102% d'énergie supplémentaire délivrée par notre réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques) que sur les travaux de rénovation de l'éclairage public, l'appel à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, le développement des Énergies Renouvelables (EnR) et les achats groupés d'énergies (électricité et gaz) pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leurs plans de sobriété.

Je suis fier d'être à la tête d'un syndicat au sein duquel collaborent en bonne intelligence une très grande majorité des collectivités de Haute-Savoie (communes, intercommunalités, Département, régies de distribution d'électricité) dans l'intérêt commun de réussir le virage nécessaire pour être à la hauteur des défis globaux et locaux.

Joël Baud-Grasset, Président du Syane

## 2020 en synthèse

**162 000** 

### PRISES FIBRE OPTIQUE

DÉJÀ CONSTRUITES POUR LES ZONES D'ACTIVITÉ ET LES PARTICULIERS



€

ŧ

9,5 € πα

MILLIONS D'EUROS
INVESTIS POUR LA RÉNOVATION
DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

€



## DES NŒUDS DE RACCORDEMENT OPTIQUE (175)

DU RÉSEAU PUBLIC FIBRE OPTIQUE CONSTRUITS



5

NOUVEAUX TRANSFERTS
DE COMPÉTENCE « RÉSEAUX PUBLICS
DE CHALEUR ET DE FROID »

SUR LES COMMUNES DE PASSY, SAMOËNS, FILLIÈRE, VÉTRAZ-MONTHOUX ET GLIÈRES-VAL-DE-BORNE



192

## **BORNES DE RECHARGE**

POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES SUR LE RÉSEAU EBORN EN HAUTE-SAVOIE 1983

D'ÉLECTRICITÉ FOURNIE SUR LE RÉSEAU DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES, SOIT **+ 102%** PAR RAPPORT À 2021





PRISES FTTH
MISES EN EXPLOITATION
EN 2022, DONT 50 000 REMISES
PAR LE SYANE AU DÉLÉGATAIRE
ALTITUDE INFRA

\$80 000€

OCTROYÉS LORS
DE LA 11ª ÉDITION

DE L'APPEL À PROJETS POUR
LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
DES BÂTIMENTS PUBLICS,
RÉPARTIS ENTRE
LES 16 DOSSIERS LAURÉATS



### **OPÉRATIONS ENGAGÉES**

DANS LE CADRE DU PROGRAMME
DE TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX
D'ÉNERGIE (ÉLECTRICITÉ, ÉCLAIRAGE
PUBLIC, TÉLÉCOMMUNICATION)
POUR UN MONTANT DE
25 MILLIONS D'EUROS



## Faits MARQUANTS

Adoption de la 10° réforme statutaire du Syane le 8 décembre 2022, par un vote à l'unanimité.

Refonte du **site internet** et création de **l'intranet/extranet et** du site dédié Syan'Chaleur.

Début des travaux de construction du réseau de chaleur des Hauts d'Évian-les-Bains à l'été 2022 **par Syan'Chaleur.** 



Élaboration d'un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge électrique ouvertes au public.

## Renouvellement de l'accord-cadre

pour les études de faisabilité « réseaux de chaud et de froid » et mise en place d'un nouvel accord-cadre pour des études de faisabilité d'installations géothermiques.



Accompagnement par le Syane de la première opération d'autoconsommation collective d'électricité en Haute-Savoie sur la commune de Valleiry.

Signature d'une convention avec l'Ademe pour financer les projets d'énergies renouvelables thermiques issus de plusieurs filières (géothermie, biomasse et solaire thermique) ainsi que les réseaux de chaleur associés. L'aide est éligible par les collectivités mais aussi le secteur privé.

Les infrastructures du réseau d'artères principales pour la **fibre optique** sont **terminées**. L'intégralité du génie civil (840 km) et du tirage optique (1749 km) est réalisée. Les 175 Nœuds de Raccordement Optique sont construits.

Organisation, par le Syane, de la première Journée du numérique à destination des élus des communes et des intercommunalités de Haute-Savoie, dans le cadre de sa mission d'animation territoriale autour des sujets numériques et innovants.



Poursuite du maillage territorial et du renforcement des bornes existantes avec le déploiement de 38 nouvelles bornes sur le territoire.

Mise en place de la coupure en cœur de nuit de l'éclairage public dans un nombre important de communes de Haute-Savoie et hausse des demandes de passage en tout LED.

Validation du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) à l'échelle de trois territoires (Publier – Évian-les-Bains – Neuvecelle).

Participation du Syane à la 23° édition des **Assises Européennes de la Transition Énergétique 2022** qui s'est tenue à Genève à Palexpo.







CHAPITRE 1

# Garantir des services publics locaux de qualité

## La gestion des concessions

La gestion des concessions de gaz et d'électricité permet le maintien d'un service public de qualité et veille au bon entretien des réseaux. La crise mondiale de l'énergie de 2022 a profondément bouleversé les équilibres établis et a eu un impact important sur la gestion de la transition énergétique dans les réseaux. Le Syane s'assure des investissements nécessaires et suffisants des concessionnaires pour répondre à cette problématique.

## Achat groupé de gaz naturel, démarrage de la fourniture du quatrième marché

Le Syane a lancé une consultation pour un **quatrième** appel d'offres, avec une attribution en juin 2022. Le titulaire du nouveau marché est le fournisseur Gaz de Bordeaux, pour la période courant du 1er septembre 2022 au 31 décembre 2025.

Une nouvelle stratégie d'achat « clic » est mise en place, permettant de lisser la prise de risque en achetant le volume annuel en plusieurs fois. À ce jour, 169 structures sont adhérentes au groupement d'achat : 125 en Haute-Savoie et 44 en Savoie, pour 180 GWh/an et 1 140 Points De Comptage (PCE).

> Retrouvez le graphique en annexe : Répartition des adhérents du groupement d'achat de gaz (2022-2025)

## Achat groupé d'électricité, préparation de l'appel d'offres 2024-2027

Un quatrième appel d'offres, préparé en 2022, a été attribué au premier semestre 2023. L'allotissement a été revu pour s'adapter aux nouvelles modalités d'achat « clic », permettant de fractionner les achats en fonction de l'évolution des prix sur le marché de gros. Cette stratégie a pour objectif de lisser la prise de risque liée à la forte fluctuation des prix. Pour cet appel d'offres, afin de faciliter l'exécution et d'atteindre les volumes nécessaires à la réalisation de « clics » sur la majorité du périmètre, le marché est divisé en seulement deux lots géographiques :

un sur le périmètre Enedis, un autre sur le périmètre des Entreprises Locales de Distribution (ELD). Cet achat d'électricité concerne **288 collectivités**, pour 11 000 Points De Livraison (PDL) et environ 200 GWh/an d'énergie.

> Retrouvez le graphique en annexe 1 : Répartition des adhérents du groupement d'achat d'électricité (2024-2027)

## Mise en place d'un outil de suivi des consommations énergétiques

Au cours de l'année 2022, le Syane a déployé l'outil Deepki, prenant la suite de l'outil métier Vertuoz proposé par l'Ademe. Cet outil est utilisé pour proposer une vision partagée des consommations des collectivités adhérentes tant au service de conseil en énergie qu'aux groupements d'achat d'énergie (gaz et électricité).

La plateforme permet, au travers d'une unique interface, d'accéder aux données de consommation et de facturation de différentes énergies et de différents fournisseurs (en gaz et en électricité notamment).

## Chiffres clés

13 323 km

de réseaux de distribution publique d'électricité

1,33 Md€

de valeur brute des ouvrages

> Pour toute information complémentaire, contactez les services du Syane : infoconcession@syane.fr

## Les investissements sur les réseaux d'énergie

Les investissements sur les réseaux d'énergie sont essentiels pour répondre aux défis énergétiques actuels et futurs. Ils permettent de moderniser les infrastructures, d'intégrer les énergies renouvelables et de créer des systèmes énergétiques plus résilients et durables.

## Les réseaux d'électricité

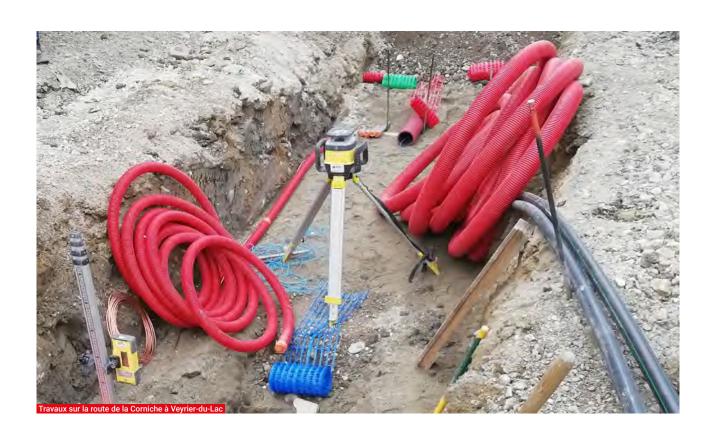
Avec 9,3 millions d'euros engagés en 2022, les investissements sur les réseaux d'électricité sont en légère diminution par rapport à 2021 (- 9%). Le nombre d'opérations est quant à lui en hausse, avec 91 opérations contre 64 en 2021 (+ 42 %).

## L'enfouissement coordonné des réseaux de télécommunications

En 2022, 53 opérations d'enfouissement coordonné des réseaux de télécommunications ont été engagées, représentant 2,6 millions d'euros d'investissement.

## Les réseaux d'éclairage public

Avec 13,1 millions d'euros engagés en 2022 contre 7,3 millions d'euros en 2021, les investissements sur les réseaux d'éclairage public sont en augmentation. Le nombre d'opérations est aussi en forte hausse, avec 135 opérations (dont Gros Entretien Réparation) engagées en 2022 contre 77 en 2021.



## Agir et optimiser les achats d'énergie pour un service public de qualité

Le contrôle des concessions portant sur la distribution publique d'électricité et de gaz est une tâche essentielle permettant de garantir et d'améliorer en permanence la qualité du service rendu aux usagers du service public. Les audits 2022 ont permis notamment de vérifier que les concessionnaires exploitent le service public dans le respect des dispositions des cahiers des charges de concession. Les résultats sont dans l'ensemble satisfaisants.

## Contrôle des concessions d'électricité

L'audit des concessions s'est tenu les **22 et 23 septembre 2022** dans les locaux d'Enedis (Chambéry).

Chiffres clés « Réseau de distribution publique d'électricité 2022 » (sur données 2021)

- = 5 089 km de réseau HTA
- **8 147 km** de réseau BT
- **4 890 GWh** d'énergie acheminée
- **493 455** Points De Livraison (PDL)
- 34,9 millions d'euros investis dans les concessions (hors raccordement)

## Contrôle des concessions de gaz

L'audit des concessions s'est tenu les 4 et 5 juillet 2022 dans les locaux de GRDF (Annecy).

Chiffres clés « Réseau de distribution publique de gaz naturel 2022 » (sur données 2021)

- **1 058 km** de réseau
- 1 703 GWh d'énergie acheminée
- **52 communes** desservies en gaz naturel
- 4,8 millions d'euros d'investissement



## Plaquettes des Achats groupés d'Électricité et de Gaz naturel







**CHAPITRE 2** 

# Le Syane, acteur de la transition énergétique

## Maîtriser la consommation d'énergie

L'activité du service de conseil en énergie s'est particulièrement concentrée sur les enjeux liés à la crise énergétique : plans de sobriété, optimisation et rénovations, développement des énergies renouvelables mais également accompagnement des collectivités adhérentes dans le renseignement de la plateforme OPERAT issue du décret tertiaire.

## Les obligations du dispositif éco-énergie tertiaire

L'année 2022 a été marquée par la mise en application du décret tertiaire de la loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) et par l'arrivée du dispositif éco-énergie tertiaire entrainant diverses obligations pour les propriétaires de bâtiments tertiaires.

Sont concernés les bâtiments ou ensemble de bâtiments accueillant une activité tertiaire, et dont la somme des surfaces de plancher est supérieure ou égale à 1 000 m²\*.

L'obligation doit répondre à des objectifs de réduction relatifs aux consommations de référence (en %) et à des objectifs en valeurs absolues. Le respect de la réglementation passe par l'atteinte de l'un de ces deux objectifs.

Le contrôle de l'atteinte des objectifs est réalisé via une plateforme numérique appelée OPERAT. Le 30 décembre 2022, pour chaque bâtiment assujetti, plusieurs données spécifiques, entre autres les consommations 2020 et 2021, devaient être renseignées sur la plateforme. L'action sera reconduite annuellement au 30 septembre.

Enfin, OPERAT permet **l'établissement d'une publication** présentant les consommations d'énergie et les émissions de CO<sub>2</sub>. Celle-ci **doit être affichée** dans les bâtiments tertiaires concernés par l'obligation.

Au niveau du Syane, les Conseillers Énergie ont accompagné les collectivités concernées par l'obligation en identifiant les bâtiments également concernés, en définissant l'année de référence la plus pertinente et en proposant une assistance dans le remplissage du dossier en ligne sur la plate-forme. Un Conseiller Énergie au sein de l'équipe a notamment été désigné pour assurer une veille et une fonction support transversale.

### Chiffres clés

- **39 nouvelles collectivités** sont devenues adhérentes dont 35 communes
- 8 collectivités ayant adhéré en 2018 ont renouvelé leur adhésion pour une durée de quatre ans
- 4 nouveaux conseillers ont été recrutés pour accompagner ces nouvelles collectivités
- 4 EPCI ont adhéré au service de conseil en énergie
- 16 EPCI ont adhéré dans le cadre du programme ACTEE 3 (Syane lauréat en 2022)

<sup>\*</sup> Un ensemble de bâtiments est considéré comme tel si ceux-ci sont situés sur une même unité foncière et s'ils font partie d'un même établissement défini par plusieurs bâtiments ayant un lien fonctionnel entre eux en termes d'exploitation.

## Retour d'expérience :

## fin de l'opération de massification de l'isolation des combles coordonnée par le Syane

Pour rappel, cette opération a permis aux collectivités de bénéficier d'une offre clés en main pour isoler les combles perdus de leurs bâtiments publics. Elles avaient la possibilité de choisir dans les travaux qu'elles souhaitaient voir réalisés entre une isolation en laine minérale ou en ouate de cellulose et la mise en place d'un plancher technique ou d'un chemin de visite. L'offre proposée intégrait directement la valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) en déduction du coût des travaux. Toutes les tailles de combles étaient éligibles à cette opération, puisque le plus petit des chantiers était d'une surface de 33 m² et le plus grand de 1800 m². Cette opération était une première pour le Syane et si certains points restent à améliorer, elle aura permis la réalisation de travaux d'économies d'énergie pour les collectivités et ce, même pour des bâtiments pour lesquels rien n'était prévu.





### Chiffres clés

- 97 chantiers d'isolation de combles réalisés
- 18 000 m² de combles isolés
- 6 754 m² en laine minérale pour 28 chantiers
- 10 653 m² en ouate de cellulose pour 69 chantiers

## 11e appel à projets pour la

## rénovation énergétique des bâtiments publics

Le Syane renouvelle chaque année son appel à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments publics. En 2022, **16 projets de rénovation** ont été retenus par le Syndicat pour un montant de subvention s'élevant à **880 000 euros**.

L'édition 2023 bénéficiera pour autant d'un montant de 928 000 euros. Les 128 000 euros supplémentaires sont issus de cette même subvention de l'an passé, grâce à l'abandon du projet de Morillon (gîte du Crêt), de la Communauté de Communes de la Vallée Verte (gymnase) et du refléchage d'une partie de la subvention de Saint-Jorioz (mairie).

En 2022, **9 projets ont été terminés et réceptionnés**.

> Retrouvez le graphique en annexe 2 : Cartographie AAP 2022

## Chiffres clés globaux depuis 2012 incluant 2022

- 118 lauréats dont 16 projets en 2022
- 28% de bâtiments socio-culturels
- **24%** d'écoles
- **22%** de bâtiments multifonctionnels
- 11% de mairies
- 8% d'infrastructures sportives
- **7%** de logements
- 13,8 GWhef/an (dont 1,8 en 2022) d'économies sur 10 ans
- 7,4 M€ (dont 880 k€ en 2022) de contribution financière du Syane (autres financements : CEE, CDAS, DSIL, DETR, Bonus relance, Ademe...)
- **46,8 M**€ (dont 9 M€ en 2022) d'investissements éligibles cumulés collectés



## Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) : prix de vente en forte diminution

En 2022, le prix des CEE a chuté sous le seuil des 6 euros du MWh cumac. Cela s'explique notamment par la fin de la quatrième période et le fait que les obligés avaient dépassé leurs quotas de rachat.

D'un prix oscillant entre 9 et 8 euros le MWh cumac de 2019 à 2021, le cours a chuté fin 2021 pour atteindre 5,90 euros en mars 2022. Le cours

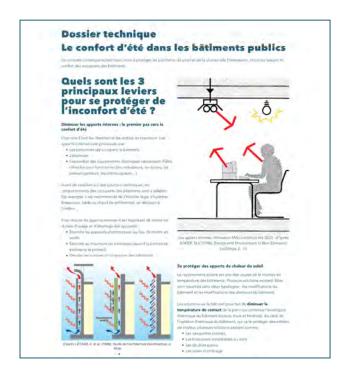
est remonté durant l'automne 2022 pour atteindre les **7,50 euros** en fin d'année.

Une vente a été réalisée en mars 2022 pour un volume de 45 000 MWh cumac vendus à 5,90 euros l'unité, soit un montant total de 265 262 euros dont 128 769 euros ont été reversés aux communes. Le solde en fin d'année 2022 était de 32 000 MWh cumac, vente prévue sur le premier trimestre 2023.

## Obligations de contrôle dans le cadre des CEE

Dans le cadre des obligations réglementaires imposées par les arrêtés des 28 septembre 2021, 20 avril 2022 et 20 décembre 2022, le Syane a passé un accord avec la société Alpes Contrôles pour effectuer les inspections sur les opérations

accompagnées pour la valorisation en CEE. Une première commande a été passée en 2022 pour un coût de 5 940 euros TTC, portant sur 11 inspections d'opérations d'isolation.



> Retrouvez l'ensemble des lettres ici : https://syane.fr/presse/publications/ rubrique Les lettres d'information « efficacité énergétique ».

## Création d'une lettre d'information dédiée à l'efficacité énergétique

La lettre d'information « efficacité énergétique » destinée aux collectivités est le fruit d'un travail commun entre le service Communication et le service Maîtrise de l'énergie du Syane. La première édition a été envoyée au mois de décembre 2022. Désormais et ce chaque année, trois lettres d'information seront envoyées aux collectivités ayant travaillé avec le Syane dans le cadre des appels à projets ou qui sont accompagnées par le service de conseil en énergie (près de 300 contacts). Chaque lettre se compose d'un dossier technique pouvant intégrer un retour d'expérience, d'informations concernant la veille réglementaire et les aides financières dédiées à la rénovation énergétique, d'une information concernant les énergies renouvelables et d'une partie agenda recensant les événements importants à venir.

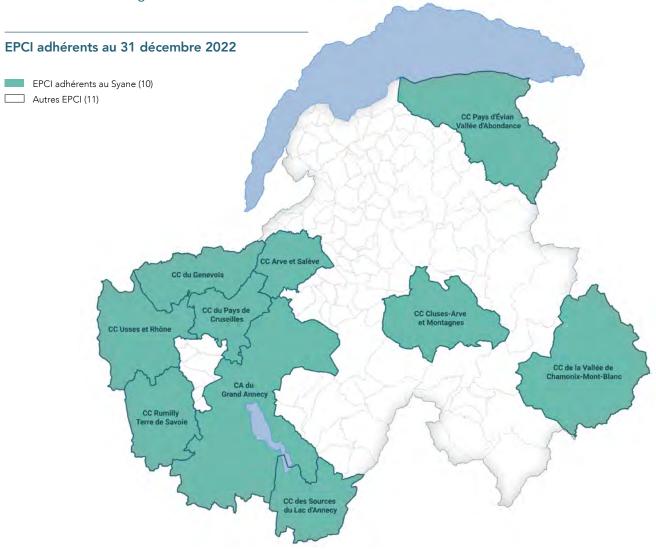
## Accompagnement des EPCI

L'intégration des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) au Syane se poursuit dans la continuité de la feuille de route définie lors des commissions consultatives. Un nouveau projet de mutualisation permettant de financer les installations de production de chaleur renouvelable a été développé afin de couvrir l'entièreté du département.

## Adhésions des EPCI-FP\* au Syane

Les sept nouvelles adhésions décidées en 2022 concernent les communautés de communes suivantes : du Pays de Cruseilles, Pays d'Évian Vallée d'Abondance, Arve et Salève, Rumilly Terre de Savoie, Usses et Rhône, des Montagnes du Giffre, Cluses Arve et montagnes.

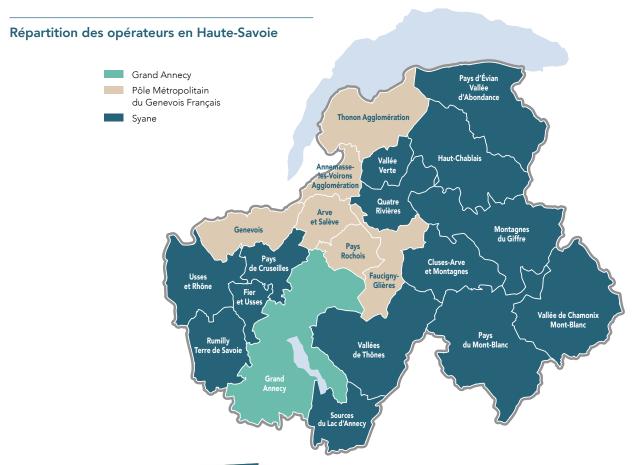
À fin 2022, cela représente **neuf EPCI** adhérents au Syane (près de la moitié des EPCI du département) soit 426 610 habitants sur 856 460 (50 % de la population de la Haute-Savoie).



## Mise en place du contrat chaleur renouvelable

Une convention a été signée avec l'Ademe pour financer les projets d'énergies renouvelables thermiques issus de plusieurs filières (géothermie, biomasse et solaire thermique) ainsi que les réseaux de chaleur associés. L'aide est éligible par les collectivités mais aussi par le secteur privé.

Le contrat porté par le Syane couvre une partie de la Haute-Savoie, en dehors du Grand Annecy et du Pôle Métropolitain du Genevois Français (PMGF) qui disposent de leur propre contrat.





## Chiffres clés du contrat porté par le Syane

- **14 EPCI-FP,** soit 325 000 habitants (38 % de la population de la Haute-Savoie)
- 1 contrat signé pour trois ans avec l'Ademe (énergie renouvelable)
- 19 843 MWh attendus en MWh EnR
- **25** installations de production EnR attendues
- **5** installations de production EnR hors bois énergie
- 10,8 M€ d'aide à distribuer aux porteurs de projet sur trois ans
- 70 % de taux d'aide maximum par projet

> Pour plus d'info, rendez-vous sur le site Syan'EnR:





## Les Commissions Consultatives **Paritaires de l'Énergie**

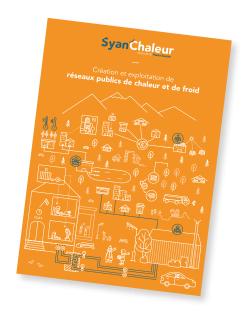
Deux Commissions Consultatives Paritaires de l'Énergie se sont tenues en 2022 : le 19 mai en vue de finaliser la feuille de route 2022-2026 de la collaboration entre le Syane et les intercommunalités, et le 28 novembre afin d'évoquer la hausse des prix de l'énergie, comment agir sur la sobriété et comment poursuivre les investissements vers l'efficacité.

## Un kit communication pour les projets de réseaux de chaleur

Syan'Chaleur met à disposition des communes et intercommunalités des supports pour leur permettre de communiquer à chaque étape de construction d'un réseau de chaleur.

Un site internet dédié à la régie a été déployé au cours du dernier trimestre 2022.





> Pour plus d'info, rendez-vous sur le site Syan'Chaleur :



## Développer les énergies renouvelables

L'année 2022, avec la crise politique et énergétique mondiale, a encore renforcé l'intérêt et les besoins des adhérents du Syane en matière d'accompagnement au développement de projets d'énergies renouvelables. Avec des référents experts sur chaque thématique et des accords-cadres en place pour la réalisation d'études de faisabilité photovoltaïques (depuis 2020), géothermiques (depuis fin 2022) ou de réseaux de chaleur et de froid (depuis 2020), le Syane est l'interlocuteur référent à l'échelle départementale.

## Le Syane accompagne la première opération d'autoconsommation collective d'électricité en Haute-Savoie

En France, à peine 150 projets d'autoconsommation collective étaient opérationnels à fin 2022, dont 10 seulement pour la région Auvergne-Rhône-Alpes. Parmi ceux-là, le premier projet haut-savoyard à partager de l'électricité photovoltaïque s'est constitué en août 2022.

Située sur la commune de Valleiry, la centrale solaire installée sur le toit du gymnase de la Communauté de Communes du Genevois produisait déjà de l'électricité qui était injectée en totalité sur le réseau. Cette électricité est maintenant partagée aux autres bâtiments de la communauté de communes.

Ainsi, depuis sa mise en service, c'est près de 99 % de la production solaire qui a été consommée directement par les bâtiments communaux et intercommunaux. Cette opération permet de stabiliser le montant de la facture électrique des deux collectivités, la production locale n'étant pas soumise aux fluctuations des marchés. Le Syane accompagne la collectivité dans le montage de ce type d'opération et accompagne notamment la mise en place d'un Schéma Directeur Photovoltaïque sur le patrimoine de la Ville d'Annemasse, en autoconsommation collective patrimoniale.

## Temps forts Syan'Chaleur

La première Lettre aux usagers du réseau public de chaleur de Saint-Jeoire a été publiée début 2022, après une année complète d'exploitation du réseau par Engie. Ce type de publication sera réalisé de façon annuelle pour l'ensemble des projets portés par Syan'Chaleur, afin d'informer tous les usagers sur les conditions techniques et économiques de fonctionnement de leur réseau.

En 2022, le prix moyen de la chaleur constaté pour le réseau de Saint-Jeoire est de 110 euros TTC/MWh, en hausse de « seulement » 12 % par rapport à l'année 2021. Un exemple concret de la stabilité des prix permise par les réseaux de chaleur, alors que le prix des énergies fossiles a été multiplié par plus de trois sur la même période.

À noter, la mise en service du réseau public de chaleur d'Ambilly/Ville-la-Grand en novembre 2022, exploité par Dalkia, avec 20 abonnés raccordés à fin 2022 et qui desservira à terme près de 1 000 équivalent-logements avec une chaleur produite à plus de 80 % par le bois énergie.

Les travaux de construction du réseau public de chaleur des Hauts d'Évian-les-Bains par Engie ont par ailleurs débuté à l'été 2022. Quatre nouveaux projets de réseaux publics de chaleur et de froid ont été confiés à la régie : un projet de géothermie lacustre sur les Bas d'Évian, et trois projets bois énergie sur Aviernoz, Passy et Samoëns.

En anticipation de la demande croissante des communes pour la réalisation de « petits » réseaux de chaleur, à l'image de celui d'Aviernoz, un accordcadre de maîtrise d'œuvre a été mis en place par le Syane à l'automne 2022 avec attribution des marchés aux sociétés Elcimaï et Merlin.

### Chiffres clés

## 41 études de faisabilité

réalisées en 2022 pour 24 réseaux de chaleur et 17 photovoltaïques, soit **320 k€ TTC** financés à 70 % par le Syane

- près de 5 M€ HT investis en 2022 par Syan'Chaleur dans le développement des réseaux publics de chaleur
- 620 tonnes de bois énergie consommées (pour l'alimentation de la chaudière bois du réseau de Saint-Jeoire)

## Expérimentations de la recharge intelligente sur borne publique

Le Syane et Enedis travaillent en partenariat pour expérimenter la recharge intelligente sur borne publique. Une première expérimentation a été lancée en octobre 2022 auprès des abonnés eborn pour tenter de maximiser l'énergie solaire utilisée lors des recharges. Les abonnés volontaires ont accès à une cartographie qui prévoit la disponibilité d'électricité photovoltaïque sur les bornes du réseau. Une enquête comportementale permet alors d'observer si les comportements de recharge sont modifiés ou non par ces prévisions. Une seconde expérimentation de pilotage d'une borne en fonction de contraintes du réseau électrique est actuellement en cours de montage.

## Temps forts Syan'EnR

Le nouveau Directeur général de Syan'EnR, Loïc Paillole, a pris ses fonctions en mars 2022.

La Société d'Économie Mixte (SEM) a été lauréate d'un contrat de concession pour la réalisation d'une installation photovoltaïque en autoconsommation sur le nouveau gymnase de Saint-Jorioz, ce qui constitue l'un des premiers montages de ce type à l'échelle nationale.

Un partenariat a également été établi avec la commune de La Chapelle-Rambaud pour le **développement d'une centrale photovoltaïque au sol** sur une ancienne carrière, ainsi qu'avec la commune de Fillière pour celui **d'une centrale hydroélectrique** sur le Nant des Brassets.

Enfin, le recours contre l'arrêté préfectoral portant autorisation d'une centrale hydroélectrique sur le cours d'eau de la Morge, sur la commune de Saint-Gingolph – projet dans lequel Syan'EnR est actionnaire notamment aux côtés de la commune –, est révélateur de la difficulté à développer des projets hydroélectriques en Haute-Savoie.

### Sites isolés

S'il n'y a pas eu de travaux sur des sites isolés en 2022, **des études** ont en revanche été menées sur les refuges des Fonts et du Grenairon (sur la commune de Sixt-Fer-à-Cheval).

L'accord-cadre de maîtrise d'œuvre conclu avec le bureau d'études Axenne a été renouvelé, sur la période 2022-2026.

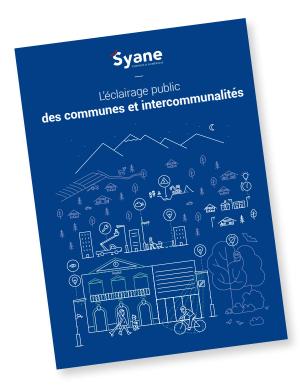


## L'éclairage public, au cœur des réflexions des communes

L'augmentation importante des coûts de l'énergie, dans un contexte de pénurie des composants électroniques, a eu pour conséquence la hausse des demandes de passage en tout LED ainsi que la mise en place de la coupure en cœur de nuit dans un grand nombre de communes de Haute-Savoie. Afin d'informer et de partager les bonnes pratiques en matière d'éclairage public, le Syane a contribué activement à plusieurs événements et souligné son engagement en contractualisant plusieurs partenariats.

## Validation du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) à l'échelle de trois territoires (Publier – Évian-les-Bains – Neuvecelle)

La mise en œuvre de l'application du SDAL interviendra en 2023 sur une centaine de points lumineux avant d'enclencher le Marché Global de Performance (MGP), marché pilote de conception-réalisation, sur le territoire d'Évian-les-Bains.



## **Projet Smart EPC**

Un travail en commun a été mené avec des partenaires européens pour démontrer la viabilité et l'efficacité d'un nouveau concept de Contrat de Performance Énergétique (CPE) en éclairage public. L'objectif est d'élaborer un modèle de CPE permettant de rénover rapidement l'éclairage public des communes et fixant des objectifs d'économies d'énergie, en s'appuyant sur un concept de ville intelligente.

Les différents échanges ont permis de mettre en évidence les particularités à l'échelle européenne. La France est un territoire qui regroupe de nombreuses communes rurales, où la compétence est souvent déléguée et l'investissement public.

Le Syane est territoire pilote pour la France et travaille avec Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE) à la construction d'un modèle à tester sur quelques communes de Haute-Savoie.

> Téléchargez la plaquette institutionnelle sur la compétence « éclairage public » ici :



## **Télégestion**

Le Syane a engagé un programme portant sur la télégestion du parc d'éclairage public – dite « à l'armoire » (ainsi que quelques points lumineux) – pour les communes lui ayant transféré la compétence « éclairage public – option B ».

La télégestion doit notamment permettre :

- d'améliorer la qualité du service public de l'éclairage (détection de panne...),
- de faciliter le fonctionnement du parc d'éclairage public (extinction, abaissement...),
- un meilleur suivi des consommations dans une logique de sobriété énergétique.

Possiblement, ce programme doit permettre d'initier (dans un second temps) la mise en œuvre de « nouveaux services » en lien avec le réseau d'éclairage public.

L'année 2022 a été consacrée à la recherche de financements auprès de différents partenaires. À ce jour, une subvention de 372 928 euros a été allouée par le CAS-Facé (dans le cadre du plan France Relance) pour des investissements intéressant des communes « rurales ». La mise en œuvre du programme fera l'objet d'une phase opérationnelle en 2023.

### Chiffres clés

- 13 diagnostics ou inventaires engagés
- 2 Schémas Directeurs d'Aménagement Lumière engagés
- 40 opérations de Gros Entretien Réparation (GER) engagées sur le budget 2022 pour un montant de 9 551 278 € TTC

### Bilan de l'année 2022

**■** Travaux GER éclairage public :

Montant de la dépense engagée HT : 7 959 398 € HT

Montant TTC: 9 551 278 € TTC

 Dont travaux éclairage public « ballons fluo »

Montant de la dépense engagée HT : 268 k€

Montant TTC: 322 k€

## **Focus**

LES NOUVELLES CONDITIONS D'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE « ÉCLAIRAGE PUBLIC » ONT ÉTÉ VALIDÉES PAR LE BUREAU SYNDICAL DU 3 MARS 2022 POUR UNE PRISE D'EFFET AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023.

Les évolutions concernent plus particulièrement la maintenance/exploitation avec la mise en place d'une cotisation annuelle au luminaire différenciant les luminaires LED de ceux équipés de lampes à décharge. Le service aux collectivités sera également uniformisé par la systématisation de la maintenance préventive et une maintenance corrective basée sur des visites programmées.

Ces évolutions ont pour objectifs de gagner en lisibilité s'agissant des modalités financières, d'intégrer les évolutions technologiques liées à la LED et le concept de « ville intelligente », et de prendre en compte les nouveaux enjeux de l'éclairage, notamment la préservation de la biodiversité. Elles font également suite aux recommandations du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

À noter qu'en 2022, quatre communes, Veigy-Foncenex, Contamine-sur-Arve, Passy et Combloux, ont délibéré pour transférer la compétence « éclairage public » pour les investissements et la maintenance/exploitation. Le démarrage du service est prévu en 2023. De son côté, la Communauté de Communes Usses et Rhône a délibéré pour transférer la compétence « éclairage public » pour les investissements et la maintenance/exploitation de la Zone d'Activités Économiques de la Semine.

<sup>\*</sup> Conformément à l'article L.2212-2 1° du CGCT, et ce indépendamment du régime de propriété des ouvrages.

## Animation du territoire et partenariats

Le Syane, en tant que **partenaire et expert** en matière d'éclairage public, a participé tout au long de l'année à différents événements visant à informer élus, entreprises ou citoyens :

- exposant aux Assises Européennes de la Transition Énergétique à Genève du 31 mai au 2 juin 2022, sur un stand partagé avec le Pôle Métropolitain du Genevois Français, le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) et Enedis, ainsi que sur le stand Territoire d'Énergie Auvergne-Rhône-Alpes (TEARA) et de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). À cette occasion, le Syane a procédé à la signature de conventions de partenariat avec France Nature Environnement 74, pour réduire la pollution lumineuse, ainsi qu'avec le Pôle Métropolitain du Genevois Français, portant notamment sur la mise en place d'une trame noire transfrontalière.
- animation de réunions d'échanges, en partenariat avec la Communauté de Communes du Haut-Chablais, du Centre Permanent

- d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Chablais-Léman, dans le cadre du projet « La nuit, je vis : vers une sobriété lumineuse pour l'éclairage public ».
- participation à l'animation d'un atelier sur le thème « Vers une sobriété lumineuse dans ma collectivité » en partenariat avec le Pôle Métropolitain du Genevois Français et France Nature Environnement 74, le 8 décembre 2022 à Gaillard.
- intervention du Syane lors du Forum Biodiversité à Thyez initié par le réseau GREEN.

  Au programme de la conférence : la pollution lumineuse, ses effets sur la biodiversité, les aspects techniques et la réglementation.

### Parmi les autres événements :

- Visite avec des élus du Syane du centre d'application d'éclairage extérieur OLAC
- 8° Forum des collectivités de Haute-Savoie le 21 octobre 2022
- « La nuit est belle! » le 23 septembre 2022



## La mobilité électrique en plein développement

L'année 2022 a notamment été marquée par la poursuite du maillage territorial et du renforcement des bornes existantes avec le déploiement de 38 nouvelles bornes sur le territoire, complétant ainsi le réseau public de recharge interdépartemental eborn qui recouvre 11 départements.

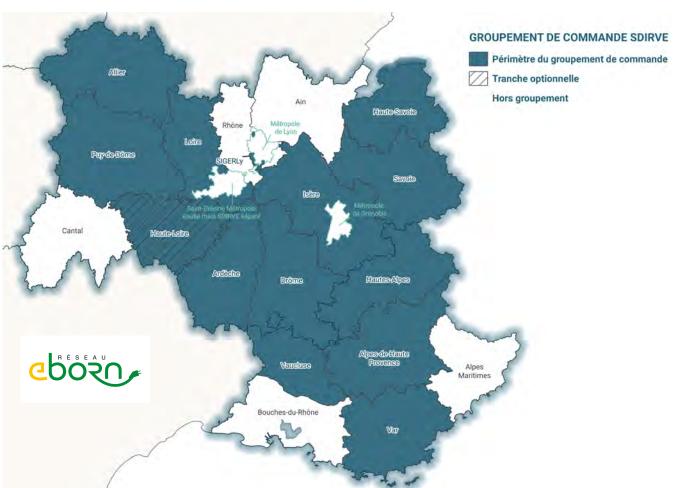
## Élaboration d'un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge électrique ouvertes au public

Dans la poursuite de son rôle moteur dans la transition vers une mobilité électrique, le Syane a entrepris en 2022 l'élaboration d'un Schéma Directeur de développement des Infrastructures de Recharge ouvertes au public pour les Véhicules Électriques et les véhicules hybrides rechargeables (SDIRVE). Ce schéma vise à assurer un développement cohérent des bornes de recharge électrique sur le

territoire **haut-savoyard**, qu'elles soient aménagées par des acteurs publics ou privés.

Pour cette démarche, le Syane et 13 syndicats d'énergie des départements voisins ont constitué un groupement, coordonné par le Syane, pour étudier les besoins en bornes ouvertes au public, et ainsi assurer une cohérence d'ensemble et un meilleur traitement des interfaces géographiques.

## Groupement de commande SDIRVE



Les études ont permis de quantifier l'étendue des besoins en bornes de recharge pour le trafic local ou de transit aux échéances 2025 et 2028.

La réalisation de ce schéma s'est faite avec la volonté d'inclure au maximum les acteurs de la mobilité électrique : des concertations avec les acteurs publics, institutionnels et privés ont donc été réalisées tout au long du processus.

Le besoin est ainsi évalué à 1 904 points de charge ouverts au public en 2025 contre 814 constatés en février 2022. Il s'agit donc d'une augmentation nécessaire de + 134 % de ces infrastructures pour répondre aux besoins quantifiés. Pour l'échéance 2028, ce sont 2563 points de charge qui sont jugés nécessaires, soit + 35 % du parc 2025.

L'ensemble des déploiements nécessaires sont à répartir entre aménageurs privés et publics. Le

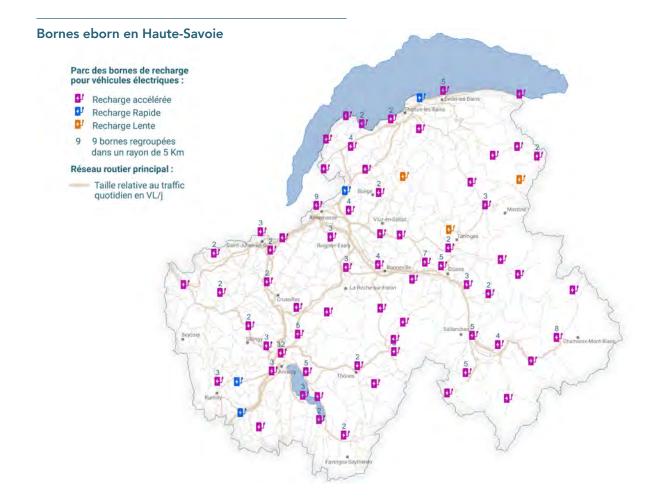
Syane entend ainsi prendre sa part dans la réponse au besoin de recharge et ambitionne de développer 60 bornes (environ 120 points de charge) par an jusqu'à 2025 afin de compléter le maillage du réseau eborn déjà existant. Le reste des développements devra être effectué par des aménageurs privés.

- > Retrouvez le graphique en annexe 3 : Besoins en points de charge ouverts au public en Haute-Savoie
- > Vous trouverez plus de détails sur la démarche et les résultats sur le site internet dédié : https:// mobilite-electrique-sudest.fr/

## Réseau eborn : une utilisation croissante

Pour sa troisième année de fonctionnement, la délégation de service public eborn affiche une excellente performance en termes d'utilisation du service. Sur le territoire de la Haute-Savoie, le volume d'énergie délivrée par les bornes a ainsi

doublé et le nombre de sessions de recharge a augmenté de 45 %, traduisant une utilisation croissante des bornes qui répond aux besoins du territoire.



## Nouvelle identité graphique du réseau public de recharge eborn

Cette nouvelle identité graphique réunit sous les mêmes couleurs l'ensemble des bornes du réseau, composé de 1220 bornes sur 11 départements des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Associée à un nouveau slogan « Vos bornes publiques au cœur des territoires », elle va accompagner le développement du réseau eborn, avec plus de 150 bornes en cours de construction.

La nouvelle identité permet de véhiculer les valeurs du réseau eborn :

- fiabilité et simplicité
- **service public**: eborn propose un service de recharge à un tarif abordable pour ses abonnés
- **densité** : une couverture territoriale avec un maillage fort.

> Pour plus d'informations sur les tarifs du réseau Eborn :



## Nouvelle identité eborn



### Chiffres clés du réseau eborn

- 11 départements concernés
- **192 bornes** de recharge en Haute-Savoie (1 borne = 2 points de charge de manière générale)
- 1 220 bornes accélérées (en 22 kW) et rapides (en 50 kW)
- 1 983 MWh d'électricité délivrée en 2022, soit une évolution de 102 % par rapport à 2021 (997 MWh)
- **121 037 sessions** de recharge en 2022, soit une évolution d'environ 42 % par rapport à 2021







**CHAPITRE 3** 

# Le Syane, acteur de la transition numérique

## Développer et exploiter le réseau public fibre optique de la Haute-Savoie

La construction du réseau Très Haut Débit en fibre optique s'est poursuivie avec la mise en exploitation d'environ 69 000 prises FTTH en 2022. Il s'agit de la meilleure année en la matière depuis le début du programme et le Syndicat est en phase avec l'objectif de couvrir 360 000 locaux d'ici 2025. À noter également, la poursuite très positive du projet PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié) ainsi que la préparation et la mise en œuvre de nouveaux services numériques qui ont été présentés en septembre lors de la première Journée du numérique du Syane.

## Le projet de Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) est maintenant bien lancé

L'année 2022 a permis de **confirmer la pertinence** de l'offre technique et de la démarche mutualisée portée par le Syane. Les premières conventions de co-financement ont été délibérées.

## La construction du réseau

Les infrastructures du réseau d'artères principales sont terminées. L'intégralité du génie civil (840 km) et du tirage optique (1749 km) est réalisée. Les 175 Nœuds de Raccordement Optique (NRO) sont construits.

Dans le cadre de la poursuite opérationnelle de la phase 2 affermée, les premiers travaux ont démarré en 2021 et se sont poursuivis courant 2022. Dans



le périmètre concessif dont le délégataire est le maître d'ouvrage, le rythme des commandes des études est conforme au prévisionnel initial.

En 2022, les premières prises ont été livrées. Le déploiement du réseau permet aujourd'hui une ouverture totale des services FTTO (fibre jusqu'au bureau).

### Amélioration de la couverture mobile

L'action du Syane pour l'amélioration de la couverture mobile de la Haute-Savoie s'est poursuivie dans le cadre de l'équipe projet départementale New Deal (préfecture, Conseil Départemental de la Haute-Savoie, Association Des Maires de Haute-Savoie et Syane).

Outre sa participation à la gouvernance de l'équipe, le Syane constitue le socle technique du dispositif départemental. Il agrège les difficultés exprimées par les territoires, identifie les secteurs les plus déficitaires et en propose une priorisation. L'équipe projet départementale se base sur la méthodologie du Syane pour programmer l'installation de nouveaux sites mobiles.

Depuis le début du programme, 55 nouveaux relais de téléphonie mobile ont ainsi été programmés en Haute-Savoie (mise en service deux ans après programmation).

> Retrouvez en annexe 5 :

la carte détail des 55 sites New Deal programmés depuis 2018, la carte des relevés de débits effectués par le Syane et la liste des relais programmés ou mis en service en 2022 En 2022, sur les 69 000 prises FTTH (fibre jusqu'au domicile) mises en exploitation, près de

jusqu'au domicile) mises en exploitation, près de **50 000 prises FTTH affermées** ont été remises par le Syane au délégataire Altitude Infra.

À noter également, la poursuite de l'intégration du périmètre de Sallanches dans le projet du Syane et le démarrage des travaux. Mais l'année 2022 est aussi marquée par le constat d'importantes dégradations du réseau du Syane par les opérateurs usagers et leurs sous-traitants, ce qui génère l'exaspération d'élus mais aussi des citoyens du fait des coupures de service associées. Appuyé par les trois sénateurs de Haute-Savoie, le Syane a interpellé le ministre et le préfet, sans amélioration visible à ce jour.

## Territoires intelligents et usages numériques

En 2022, l'activité sur les territoires intelligents et usages du numérique a été dynamique et a nécessité le recrutement de deux chefs de projet « mutualisation numérique scolaire » et « développement des usages numériques ». Dans le cadre de sa mission d'animation territoriale autour des sujets numériques et innovants, le Syane a organisé la première Journée du numérique à destination des élus des communes et des intercommunalités de Haute-Savoie.

## Animation territoriale et prospection sur le numérique

La première Journée du numérique du Syane, placée sous le thème de la cybersécurité, la mutualisation communale et le numérique scolaire, a eu lieu à Cornier le 21 septembre 2022. Couronnée de succès, la tenue de cet événement majeur sera reconduite en 2023.

Une délégation d'élus du Syane a également effectué un voyage d'études en novembre 2022 au Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement du Finistère (SDEF), à Quimper, pour une présentation du projet de territoire intelligent et durable « Finistère Smart Connect ».

Les études d'opportunité sur un environnement d'objets connectés mutualisé et de stockage mutualisé ont

été lancées. Elles ont abouti à des phases de présentation de « l'état de l'art » (analyse du marché) ainsi que de parangonnage (comparaison des territoires et de solutions techniques) de différentes solutions technico-économiques. Les phases finales aboutiront à la production de scénarios opérationnels avec modélisation financière et plans d'affaires.

Afin d'être clairement identifié comme l'Opérateur Public de Services Numériques (OPSN) en Haute-Savoie, le Syane a rejoint l'association Déclic : cette adhésion positionne le Syndicat dans les réflexions et échanges nationaux de la soixantaine d'Opérateurs Publics de Services Numériques.



















## Un service d'accompagnement à la cybersécurité

Le service d'accompagnement à la cybersécurité du Syane vise notamment à assister les collectivités territoriales dans leur montée en maturité cyber : un dispositif d'achat en volume par le Syane de solutions de cybersécurité a donc été créé. Ce dispositif prend le nom de service « Cyber Premiers Pas » et concerne à son démarrage quatre solutions jugées essentielles, en articulation avec les questions posées dans le dispositif d'auto-diagnostic « Immunité Cyber » de la gendarmerie nationale :

- solution de sensibilisation/formation des élus et des agents au risque cyber, notamment d'hameçonnage (phishing);
- solution de sauvegarde sécurisée et externalisée des données ;

- solution de sécurisation de la messagerie e-mail intégrant anti-virus, anti-spam et anti-phishing;
- solution de gestion et de coffre-fort de mots de passe.

Le Syane, en sa qualité d'Opérateur Public de Services Numériques (OPSN), a répondu à **l'appel à projets** « Dispositif d'acquisition de produits et licences mutualisés au profit des collectivités territoriales », lancé par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) dans le cadre du plan France Relance. Le Syndicat a été désigné **lauréat** et a perçu **une subvention** de l'ANSSI s'élevant à **274 000 euros**.



## Appels à projets smart mobility et **objets connectés**

Le Syane a répondu à l'appel à projets « Horizon Europe » (Commission européenne) dans un consortium européen pour le projet « SIMS-Cities » porté par la Ville de Marseille sur la thématique de la smart mobility, en ayant mobilisé la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc et la Ville d'Évian-les-Bains. Hélas, le consortium n'a pas été retenu.

Dans le cadre d'une expérimentation, il avait également été prévu en 2022 la réalisation d'un projet en matière d'objets connectés, en réponse à l'appel à projets « Territoires intelligents et durables » de la Direction Générale des Entreprises. Le consortium « OpenSmartTer » dont fait partie le Syane n'a pas pu être lauréat du fait de la mise en redressement judiciaire, au cours de l'instruction du dossier, d'un autre membre, à savoir l'entreprise Scopelec.

## **Focus**

## SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE LE 12 MAI 2022

Le Syane et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) ont souhaité signer une convention afin de formaliser les modalités de leur coopération visant à maximiser les bénéfices de la mutualisation numérique communale et scolaire pour les collectivités, les enseignants et in fine pour les élèves.

En effet, ce dispositif relatif au numérique éducatif permettra de :

- fournir du conseil sur les spécificités du numérique scolaire ;
- accompagner dans l'achat et l'installation d'équipements adaptés aux besoins pédagogiques et à ceux des enseignants et directeurs d'école;

- améliorer les taux de disponibilité des équipements et des services;
- accompagner dans la mise à jour des réseaux informatiques (Wifi notamment);
- proposer une gestion de parc adaptée aux spécificités du cadre scolaire;
- prendre en compte les référentiels de l'éducation nationale en la matière (CARMO, CARINE, SDET).

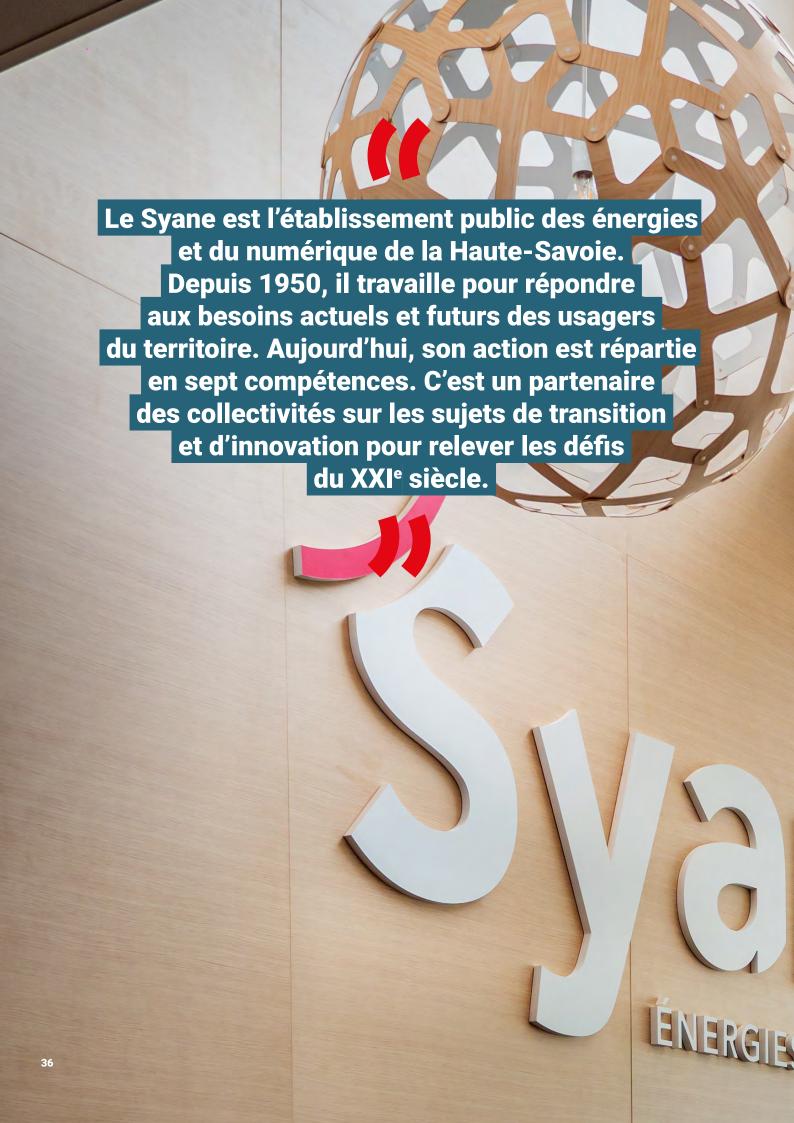














CHAPITRE 4

# L'établissement public des énergies et du numérique

# Adoption de la 10<sup>e</sup> réforme statutaire du Syane

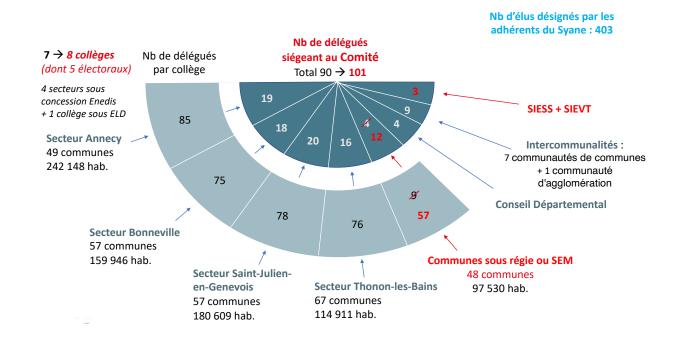
Le 8 décembre 2022, le Comité syndical du Syane a adopté sa 10° réforme statutaire par un vote à l'unanimité. Cette révision répond à la recommandation n°1 du rapport de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes de 2021, ainsi exprimée : « mettre en œuvre le vote différencié par compétence prévu par le CGCT pour les syndicats à la carte et clarifier les compétences obligatoires ».

Pour ce faire, la présente actualisation des statuts se caractérise par :

- la qualification de syndicat à la carte,
- l'intégration d'une compétence « contribution à la transition énergétique et numérique »,
- la partition du Collège des communes et syndicats sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) en deux collèges :
  - 1. Le Collège des communes sous ELD,
  - 2. Le Collège des syndicats intercommunaux sous ELD :
    - Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Services de Seyssel (SIESS)
    - et Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Vallée de Thônes (SIEVT),
- l'introduction du vote différencié par compétence.

Menée en concertation constante avec les représentants des syndicats d'électricité de Seyssel et de Thônes, respectivement dénommés SIESS et SIEVT, et ceux de leurs communes membres, plus concernés que l'ensemble des autres adhérents, la réforme entraîne la désignation de 58 délégués supplémentaires, dont 12 membres du Comité installés le 23 mars 2023.

#### Composition du Comité syndical : avant/après les nouveaux statuts de décembre 2022



# Développement du Syane : création d'une nouvelle compétence

La révision statutaire constitue une étape majeure dans le développement du Syndicat avec une clarification attendue des compétences. Ainsi, la réforme formalise une nouvelle compétence « contribution à la transition énergétique et numérique », qui couvre un large périmètre et habilite le Syane à proposer et mener au profit de ses adhérents des actions concourant à la réalisation des objectifs de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique Pour la Croissance Verte (loi TEPCV).

Dans ce cadre, le Syndicat peut notamment exercer les activités suivantes :

- la planification énergétique en relation avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP), la contribution à l'élaboration de la planification énergétique territoriale, tel que le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET);
- la coordination et l'adaptation des réseaux d'énergie par l'accompagnement des établissements publics membres compétents, pour le développement et l'adaptation des réseaux électriques à la dynamique des consommations liées aux nouveaux usages, tels que la recharge des véhicules électriques, ainsi que des productions décentralisées d'électricité à base d'énergies renouvelables ou la contribution à l'amélioration de la qualité de la distribution publique d'électricité en Haute-Savoie;
- l'organisation et la mise en œuvre de services, actions et outils mutualisés en faveur de l'efficacité énergétique, les économies d'énergies, la protection de l'environnement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables, avec entre autres :
  - le service mutualisé de conseil en énergie, les achats groupés d'énergie ou de combustible,
  - des actions contribuant à la sobriété de l'éclairage public et urbain, à la prévention, limitation ou suppression d'impacts sur l'environnement et la biodiversité, dont les nuisances ou la pollution lumineuse,
  - des actions concourant à la mobilité durable, le cas échéant à l'acquisition de véhicules électriques (dont vélos à assistance électrique), hybrides ou à hydrogène rechargeables, d'infrastructures et d'équipements liés,
    - des actions en matière d'amélioration de la performance énergétique du patrimoine bâti des adhérents.



#### LES SEPT COMPÉTENCES STATUTAIRES DU SYANE

Le Syndicat exerce, en lieu et place des membres qui en font la demande, une ou plusieurs des compétences suivantes, dans les conditions définies par les présents statuts :

- 1- Électricité
- 2- Gaz
- 3- Réseaux publics de chaleur ou de froid
- 4- Éclairage public
- 5- Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) / Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) / Dihydrogène (H²)
- 6- Aménagement numérique réseaux de communications électroniques
- 7- Contribution à la transition énergétique et numérique
- > Retrouvez en annexe 7 : retrouver la liste des membres de l'Exécutif



#### Services, actions et outils mutualisés en faveur de la transition numérique

Dans le cadre de sa nouvelle compétence « Contribution à la transition énergétique et numérique », le Syane assure l'organisation et la mise en œuvre de services, actions et outils mutualisés en faveur de la transition numérique pour accompagner et soutenir les collectivités membres, notamment :

- services et conseils en matière de cybersécurité, pour le numérique/informatique communal/intercommunal et scolaire, et mutualisation de l'achat de services et équipements numériques;
- accompagnement à l'innovation pour les démarches de territoires intelligents et réalisation d'actions dans ce domaine ;
- services et conseil pour la numérisation et modélisation des territoires tels que la mise en œuvre du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS), l'accompagnement personnalisé aux démarches de jumeaux numériques et aux besoins spécifiques de numérisation et de modélisation;
- outils de modélisation et d'aide à la décision en matière de réseaux énergétiques ou numériques.



# Renforcement du Système d'Information

En 2022, plusieurs nouveaux outils sont venus compléter la panoplie des logiciels en service. De plus, le Syane a reçu un financement France Relance visant à l'accompagner dans le renforcement de sa cybersécurité pour un montant de 90 000 euros sur deux ans.

### Poursuivre la mise en place d'outils informatiques au service des métiers du Syane

Une nouvelle solution dédiée à la maintenance en éclairage public a vu le jour, prenant en compte les nouvelles modalités de maintenance ainsi que la spécificité liée aux nouvelles technologies d'éclairage.

En termes de communication, un outil intranet, « Syane et vous », a été déployé, prioritairement à destination des services, pour en faire un portail d'informations internes, d'accès aux divers outils informatiques et un espace de ressources. Ce

même outil a été progressivement ouvert à l'ensemble des délégués du Syane : de l'exécutif au Comité syndical, jusqu'à l'ensemble des délégués, soit environ 400 élus à travers le département. En termes de Systèmes d'Information (SI), une structuration et une interconnexion entre les divers outils métier ont été opérées afin de faciliter le recueil des données, l'objectif étant de permettre leur exploitation pour simplifier le pilotage de l'établissement.

#### Élaborer un Système d'Information résilient et **développer la cybersécurité**

Une phase d'audit, menée dès l'été 2022, a abouti en fin d'année à l'élaboration d'un plan de sécurisation du Système d'Information. Plusieurs priorités d'actions ont été planifiées en lien avec l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI). Elles engagent le Syane dans un renforcement de sa cybersécurité à moyen et long terme, en favorisant le financement d'outils et d'accompagnements techniques tout en créant un effet de levier pour pérenniser des dépenses inhérentes à ce sujet.



## Les Ressources Humaines

À l'instar de l'année 2021, 2022 a été intense en matière de recrutements. La hausse du nombre de formations en 2022 dénote une activité soutenue et traduit la volonté du Syane et de ses collaborateurs de monter en compétence, notamment sur des sujets qui connaissent une évolution constante.

Afin d'accueillir au mieux les nouveaux agents et de leur présenter les différentes directions et missions, deux séminaires d'accueil ont été organisés au sein du Syane en 2022.

Concernant le volet formation, le budget attribué (hors frais de missions) s'élève à 32 000 euros (versements à des organismes de formation hors CNFPT) + 32 000 euros (cotisation CNFPT sur masse salariale), soit 64 000 euros.

Les charges de personnels représentent 36 % des dépenses réelles de fonctionnement (36,2 % au niveau départemental).

Enfin, abandonné pendant la période Covid, le suivi du temps de travail des agents par badgeage a été remis en place.

#### Chiffres clés

- **39 procédures** de recrutement lancées
- 28 recrutements finalisés (10 procédures infructueuses)
- 115 agents rémunérés à fin 2022
- 26 nouveaux collaborateurs accueillis en 2022 dont 81 % de contractuels
- **2 séminaires d'accueil** ; **18** participants
- 292 formations réalisées ou partiellement réalisées, soit en moyenne 3 formations par agent, et 84 % des agents ayant suivi une formation
- 4 Comités Techniques (CT) (11 avis)
   et 3 Comités d'Hygiène, de Sécurité
   et des Conditions de travail (CHSCT) (4 avis)



## La communication

Une des missions fondamentales du Syane est de créer des supports de communication et d'opérer une vieille technique et réglementaire capables de répondre aux besoins constants d'information de la part des collectivités adhérentes. La communication interne a également été renforcée...





L'information auprès des collectivités est notamment diffusée au travers de journées ou de temps forts thématiques le plus souvent élaborés et menés conjointement avec des intervenants, des élus ou des partenaires du Syane (France Nature Environnement, ADEME, le Genevois Français, la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Savoie, etc.). Plusieurs évènements ont ainsi ponctué l'année tels que le séminaire sur la sobriété lumineuse à Gaillard, le webinaire sur le dispositif éco-énergie tertiaire, les Commissions Consultatives Paritaires de l'Énergie (CCPE), la participation aux Assises Européennes de la Transition Énergétique (AETE) à Genève, l'organisation de la première Journée du numérique du Syane, la Journée d'étude sur les carburants alternatifs

pour les transports collectifs et lourds, la visite du centre d'application d'éclairage extérieur OLAC, etc.

En complément des actions menées sur le terrain, plusieurs supports de communication ont été créés, parmi lesquels une plaquette Éclairage public et une plaquette Syan'Chaleur, les rapports d'activité 2021 Syane et Syan'Chaleur, les rapports de contrôle, un kit de communication pour les réseaux de chaleur, etc. Le renforcement de la communication interne à destination des délégués et des agents répond également au besoin identifié de vulgariser et d'intensifier la circulation de l'information. Ainsi, en septembre 2022, le premier site intranet du Syane (prestataire Maecia) et une nouvelle mouture de lettre d'information ont vu le jour.





# **Comptes administratifs**

Les résultats des comptes administratifs mettent en évidence la bonne santé du budget principal, malgré la hausse des prix de l'énergie qui renchérissent notamment les coûts des travaux.

En 2022, le Syane a continué de répondre aux sollicitations des communes en poursuivant ses investissements dans les réseaux d'énergie et d'éclairage public, ainsi qu'en développant ses services en faveur de la transition énergétique.

Les réseaux de chaleur connaissent un intérêt croissant de la part des communes et de nombreux projets sont à l'étude ou en cours de réalisation. Le réseau de fibre optique poursuit son déploiement en dépit de difficultés de mise en œuvre dans un secteur d'activité insuffisamment régulé, mais le terme du projet demeure fixé à 2025.

#### Le budget **principal**

#### **■** Total investissement : 36,9 M€

Le résultat de l'exercice 2022 fait apparaître un excédent de 7,3 millions d'euros affectés à l'exercice 2023, en report en fonctionnement à hauteur de 2 millions d'euros et en affectation en réserves d'investissement pour un montant de 5,3 millions d'euros.

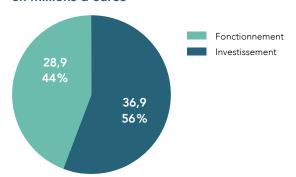
#### L'emprunt globalisé du Syane

En 2022, le Syane a mis fin à la proposition d'emprunt globalisé faite aux communes pour le financement de leurs travaux du programme principal, afin de répondre aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes (rapport de 2021).

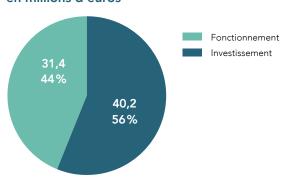
Le différé de remboursement a généré un différentiel de 8 millions d'euros entre l'encours auprès

des banques et la créance vis-à-vis des communes. Les besoins de financement du Syndicat en faveur de la transition énergétique et les sollicitations de communes en vue de renégocier les taux pratiqués ont abouti à une **proposition de remboursement anticipé** à laquelle ont souscrit certaines collectivités, permettant ainsi de réduire le différentiel précédemment exposé.

Répartition des dépenses globales engagées pour le budget principal en 2022 (65,8 M€ TTC) en millions d'euros



Répartition des recettes globales engagées pour le budget principal en 2022 (71,6 M€ TTC) en millions d'euros



#### Le budget Très Haut Débit

#### **Fonctionnement**

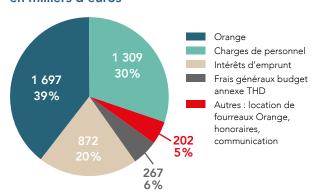
Les 4,3 millions d'euros de dépenses de fonctionnement incluent des frais de personnel (1,3 M $\in$ ), le remboursement des intérêts d'emprunt (0,9 M $\in$ ) et les frais généraux refacturés par le budget principal au budget annexe Très Haut Débit (0,4 M $\in$ ).

Les 7,8 millions d'euros de recettes de fonctionnement incluent la redevance facturée au délégataire du réseau public fibre optique (4,8 M€) et les

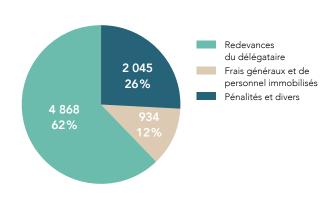
frais généraux et de personnel immobilisés (1 M€), auxquels s'ajoutent 2 millions d'euros de pénalités diverses.

La section de fonctionnement ressort un excédent de 5,8 millions d'euros qui sera intégralement reporté en fonctionnement pour 2023.

#### Répartition des dépenses réelles de fonctionnement en 2022 (4,3 M€ HT) en milliers d'euros



#### Répartition des recettes de fonctionnement en 2022 (7,8 M€ HT) en milliers d'euros

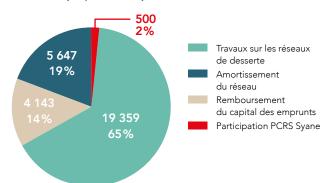


#### Investissement

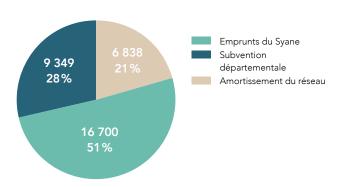
Les 29,7 millions d'euros de dépenses d'investissement comprennent 19,4 millions d'euros de dépenses consacrées aux travaux sur les réseaux de collecte et de desserte, 4,1 millions d'euros de remboursement du capital des emprunts, 0,5 million d'euros de participation au Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) du Syane et 1 million d'euros de frais de personnel et frais généraux immobilisés.

Les recettes d'investissement d'un montant de 32,9 millions d'euros sont constituées des emprunts encaissés (16,7 M€) et de fonds de l'État via le Fonds de Solidarité Numérique (9,3 M€), ainsi que de l'excédent 2021 capitalisé en investissement sur l'exercice 2022.

#### Répartition des dépenses d'investissement en 2022 (29,7 M€ HT) en milliers d'euros



#### Répartition des recettes d'investissement en 2022 (32,9 M€ HT) en milliers d'euros



#### Le budget Réseaux de chaleur

#### **Fonctionnement**

Les 411 000 euros de dépenses de fonctionnement incluent essentiellement les frais généraux du budget annexe (171  $k \in$ ), les frais de personnel (130  $k \in$ ) et le remboursement des intérêts d'emprunt (50  $k \in$ ).

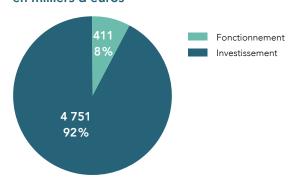
Les 625 000 euros de recettes de fonctionnement incluent les ventes de chaleur, principalement pour le réseau de Saint-Jeoire en service le premier, mais aussi pour celui d'Ambilly/Ville-la-Grand ainsi que des frais de raccordement. Ils incluent aussi les frais généraux et de personnel immobilisés (132 k€). L'excédent cumulé de fonctionnement est de 185 000 euros en 2022.

#### Investissement

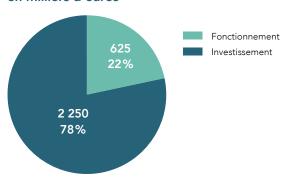
Les 4,75 millions d'euros de dépenses d'investissement comprennent 4,37 millions d'euros de dépenses consacrées aux travaux sur les réseaux d'Ambilly/Ville-la-Grand principalement, 130 000 euros de frais de personnel et frais généraux immobilisés, ainsi que 251 000 euros de remboursement du capital des emprunts.

Les 2,25 millions d'euros de recettes d'investissement comprennent essentiellement 2,10 millions d'euros d'emprunts encaissés et 90 000 euros de subventions reçues.

Répartition des dépenses globales engagées pour le budget Réseaux de chaleur en 2022 (5,2 M€ HT) en milliers d'euros



Répartition des recettes globales engagées pour le budget Réseaux de chaleur en 2022 (2,9 M€ HT) en milliers d'euros







2107, route d'Annecy | 74330 Poisy Tél. 04 50 33 50 60 | info@syane.fr

www.syane.fr

